

Trente-cinq associations réunies

Le mardi 2 octobre a eu lieu dans la salle des fêtes de Soutiers une réunion des membres des trente-cinq associations respectives de Saint-Pardoux et Soutiers, en l'honneur du mariage de la nouvelle commune Saint-Pardoux-Soutiers qui entrera officiellement au 1^{er} janvier 2019. Le maire de Soutiers Eric Cathelineau et Johann Baranger, 1^{er} adjoint de la commune de Saint-Pardoux, ont réuni les représentants et dirigeants des associations des deux communes dans l'intérêt de prendre connaissance des activités de chacun et ainsi favoriser des échanges cordiaux autour de la table.

La commune de Saint-Pardoux a accueilli en juin et juillet dernier Théo Louvet, élève en BTS au lycée Kyoto à Poitiers, pour un stage dans la commune de Saint-Pardoux, qui depuis montre un engouement par autant de projets menés et de ceux à venir. La municipalité représentée par le maire Benoît Piron a missionné Théo, lors de son prochain stage courant octobre, où Théo ira à la rencontre des trente-cinq associations et des habi-



Les élus ont permis la rencontre des associations respectives des deux communes dans la préparation de la fusion de la nouvelle commune Saint-Pardoux-Soutiers.

tants pour interroger chacun, dans un objectif d'obtenir les informations nécessaires dans l'analyse d'un diagnostic.

« L'objectif est double pour la nouvelle commune Saint-Pardoux-Soutiers, avoir une bonne image de la perception associative par les habitants, mais aussi permettre aux associations d'être mieux connues, mieux reconnues par les habitants et ainsi faciliter plus de liens sociaux, et d'étendre les échanges, et rendre la vie dans le village élargi, plus attractif ».

Un travail de synthèse professionnel dans un but transversal sur les questionnements de comment la nouvelle commune peut se projeter dans les attentes et besoins des associations dans leurs projets. La municipalité est soucieuse du bien-fondé de chaque association en souhaitant répondre au plus près des attentes de chacun dans les meilleures conditions.

Un projet a également été évoqué par la création de la Maison des associations, un projet

à réaliser de 300 m² sur deux niveaux avec une superficie d'un terrain de 6.000 m² en plus du petit bois, qui sera « une structure fonctionnelle, véritable lieu-ressource pour l'ensemble des acteurs des associations et des citoyens qui ont un projet associatif, avec pour but de faciliter les échanges dans une communication de proximité », précise Johann Baranger.

Pour clôturer la soirée associative, un verre de l'amitié a été offert par la municipalité.